

Comité des Fêtes de Montgailhard

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 20 SEPTEMBRE 2020

- ARTICLE 1 : Le comité des fêtes de Montgailhard organise un vide grenier le dimanche 20 septembre 2020 sur la place des écoles.
- ARTICLE 2 : Ce vide grenier est ouvert à tous particuliers (résidents ou non sur la commune de Montgailhard) sur présentation d'un justificatif d'identité et contre versement d'un droit de place de 5 € pour un emplacement de 2m en extérieur. Les inscriptions seront closes, sans autre préavis, dès que les capacités maximales d'accueil seront atteintes. Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du paiement, du coupon-réponse ET DE LA PHOTOCOPIE RECTO VERSO D'UNE PIECE D'IDENTITE. En cas de désistement de l'exposant, le droit de place reste acquis au comité organisateur. L'inscription est réservée aux personnes majeures. La présence d'une personne mineure sur un stand s'effectue sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.
- ARTICLE 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Le comité des fêtes ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EST INTERDITE.
Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur (produits inflammables ou toxiques, armes diverses, etc....).
Les exposants sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.
- ARTICLE 4 : l'accueil des participants s'effectuera à partir de 7 h le dimanche 20 septembre 2020.
A partir de 9 heures, tout emplacement non occupé pourra être redistribué (l'exposant défaillant ne sera ni remboursé, ni indemnisé)
Pendant la durée du vide grenier, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la place. Toutefois, il sera possible d'accéder jusqu'aux emplacements afin de permettre le déchargement des marchandises. Les véhicules seront ensuite stationnés sur les aires indiquées par les membres du comité.
Dès leur arrivée, les exposants sont tenus de se présenter aux organisateurs (munis d'une pièce d'identité) afin de se voir attribuer un emplacement.
Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les inscriptions seront consignées sur un registre (remis à la préfecture après la manifestation).
- ARTICLE 5 : L'accueil du public s'effectuera de 9 h à 18 h.
Les exposants s'engagent à restituer leurs emplacements au plus tard à 19 h et à évacuer leurs éventuels déchets vers les containers appropriés.
- ARTICLE 6 : Le comité des fêtes se réserve la possibilité d'annuler cette manifestation, sans préavis, pour raisons exceptionnelles (nombre de participants insuffisant ou autres). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

COUPON REPONSE

Je soussigné

NOM :

ADRESSE :

Téléphone :

PRENOM :

Adresse email :

Pour les particuliers

Pour les professionnels

Déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagers
- ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile

Numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou référence du récépissé de déclaration au CFE (auto-entrepreneur)

Déclare accepter le règlement du vide grenier du 20 septembre 2020

RESERVATION POUREMPLACEMENT(S) SOIT X 5€ =€

(Joindre une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Montgailhard)

fait à....., le

Signature :

à retourner avant le 10 septembre 2020 à :

Sandrine DELRIEU 06 76 28 36 96

Lise VOIRIN - 15 Rue des Acacias – 09330 MONTGAILHARD – 06 62 84 32 96

Yvette VERGE – Le Pradal - 09330 Montgailhard – 06 76 28 36 96

Email : comite.des.fetes.montgailhard@gmail.com

Nous vous remercions de bien vouloir respecter la date limite d'inscription